



BULLETIN D'INFORMATION #18

Le confinement général de la Polynésie française a été étendu au mercredi 29 avril 2020, ont annoncé le Haut-commissaire de la République et le Président du Pays, ce jeudi 9 avril 2020.

Sur les 48 dépistages effectués hier, aucun cas positif n'a été relevé (792 analyses effectués depuis le début de l'épidémie). Une personne demeure hospitalisée, aucun décès n'est constaté.

Chiffres clés

Nombre total de cas COVID-19	51
Nombre total de cas COVID-19 hospitalisés	
- en cours	1
- depuis le début de l'épidémie	4
Nombre de cas COVID-19 admis en réanimation	1
Nombre de décès lié au COVID-19	0

COVID-19 en Polynésie française

Fig. 1. Nombre de cas cumulés COVID-19 en PF par date

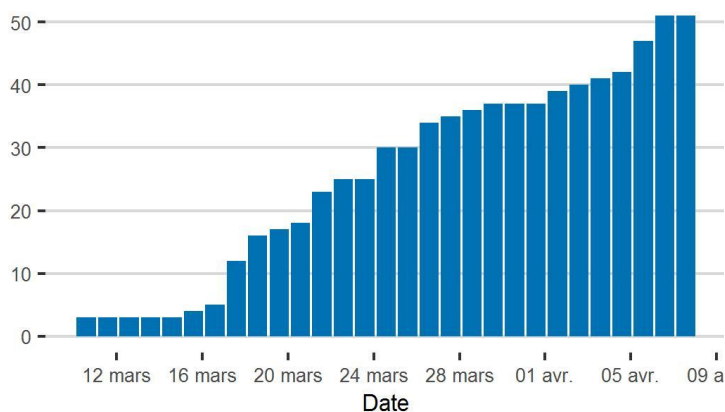
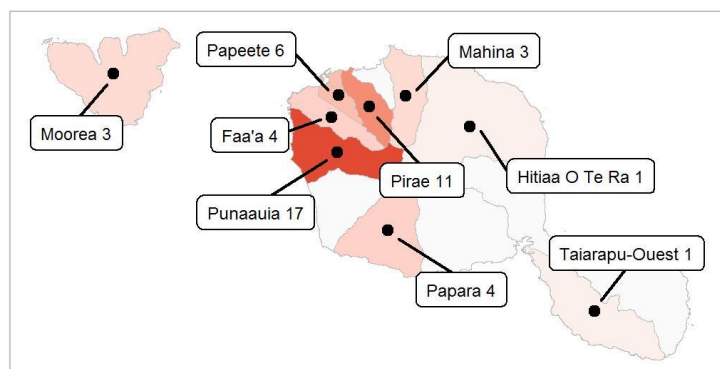


Fig. 2. Cartographie de l'origine des cas aux IDV, le 09/04/2020



Source : Bureau de veille sanitaire, Direction de la santé

Dépistage : se faire connaître, rapidement

En matière de dépistage, les autorités sanitaires insistent sur un point jugé essentiel : se faire connaître le plus rapidement possible, dès l'apparition des symptômes. Il convient, pour ce faire, de consulter en urgence son médecin traitant, ou d'appeler le 15.

Un autre message doit être diffusé : il concerne chaque personne arrivée ou revenue d'un séjour court ou long à l'étranger ou en France métropolitaine, depuis le 1^{er} mars 2020.

Pendant les quatre semaines qui suivent votre retour, appliquez de manière encore plus stricte les mesures de confinement et les règles d'hygiène permettant de limiter la propagation du virus. A ce jour, environ la moitié des personnes ayant été testées positives au COVID-19 en Polynésie française sont des personnes revenant d'un séjour l'extérieur du territoire (cas importés). Aussi, pour vous protéger ainsi que votre entourage proche, soient particulièrement vigilants. Plusieurs cas sans symptômes ont été détectés, ne vous fiez pas à votre état de santé général, vous pouvez être porteur du virus.

Si vous ressentez des symptômes signalez-vous à votre médecin traitant en précisant que vous avez voyagé ou été en contact direct avec un voyageur. Dans le cas, ou votre état serait alarmant, contactez le 15 **IMMEDIATEMENT**.

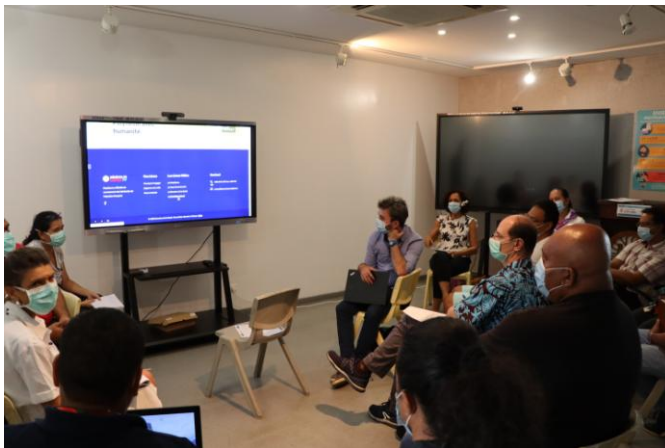
Ces recommandations et l'ensemble des mesures prises visent à vous protéger et à protéger les personnes que vous aimez.



Solidarité : www.benevolescovidpf.com

Aujourd'hui, la cellule de crise sanitaire Covid-19 du Pays a reçu les directeurs généraux des services (DGS) des Mairies de Tahiti et Moorea afin que l'équipe en charge des liaisons communautaires leur présente la nouvelle plateforme d'appel à la solidarité.

Chaque bénévole remplit un questionnaire en ligne dans lequel il renseigne ses domaines de compétences et d'actions possibles ainsi que sa commune de résidence. Ces informations précieuses seront transmises de manière privée aux Mairies concernées afin de coordonner les élans de solidarité sur le terrain.



Source : Cellule de Crise sanitaire COVID-19 du Pays.

Confinement : attention aux fêtes de Pâques

La période des fêtes de la Pâques est une période importante dans la vie de beaucoup de Polynésiens. Il est demandé à la population, parce que la situation est exceptionnelle, de respecter tous les gestes barrières ainsi que les règles liées au confinement, afin, une fois encore, de faire barrage à l'épidémie. Nous rappelons que les repas en famille doivent être limités aux personnes vivant sous le même toit

Le confinement est la règle et c'est en restant chez soi que l'on va sauver des vies.

BON COURAGE A TOUTES ET A TOUS.

FAAITOITO

JE ME PROTÈGE,
JE RESTE A LA MAISON



Ministère de la santé
et de la prévention
Direction de la santé